

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, TEULADE, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFRANE, LUCBÉREILH, Mme FOIX, LACRAMPE, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, SERENA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY

Pouvoirs :

Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	André BERNOS
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFRANE
Maylis DEL PIANTA	à	Gérard ROSENTHAL
Rosine CARDON	à	Hervé LUCBÉREILH
Didier CASTERES	à	Maïté POTIN
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Bernard UTHURRY	à	Jean-Etienne GAILLAT

Excusés : Pierre CASAUX-BIC

RAPPORT N° 160915-01-ADM-



**RESTAURATION COLLECTIVE PARTAGEE ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER  
D'OLORON ET LA CCPO : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU  
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) RESTAURATION DU HAUT BEARN ET  
DEUX DE SES ANNEXES**  
**(Règlement financier, Charte Qualité)**

M. SOUMET précise que la collaboration entre la CCPO et le Centre Hospitalier d'Oloron ne date pas d'hier, puisqu'elle s'inscrit dès 2005 dans un contexte de partenariat et de collaboration (construction de l'hélistation de l'hôpital)

En dehors du projet mutualisé de Restauration Collective, envisagé un moment avec le CAPA (Comité d'Aide aux Personnes Agées) pour répondre à l'ensemble des besoins du territoire, puis abandonné en 2013, des contacts conduisant à « la pertinence qu'il y aurait à rechercher une mutualisation entre la Communauté de Communes et le Centre Hospitalier » ont également été noués dès 2013 avec la Direction de ce même Centre Hospitalier.

Evoquée aussi dans les ateliers de travail du projet de territoire de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais (cf page 18 dudit projet voté le 07 avril par notre Conseil Communautaire), la construction d'une nouvelle cuisine centrale sur le site de l'Hôpital a été, en 2015, l'élément déclencheur de la relance d'une démarche-projet, et notamment le démarrage d'une étude d'opportunité et de faisabilité confiée, en commun, à un consultant ingénieur en restauration collective.

En effet, les limites techniques et économiques de l'actuelle cuisine centrale de la CCPO, sur un site de Saint Pée jugé par ailleurs dangereux pour la sécurité des personnes, mais aussi la grande difficulté qu'il y aurait très certainement, faute de moyens financiers adaptés, à construire une nouvelle cuisine centrale, ont conduit à retenir l'idée de constitution novatrice d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour un projet de restauration collective étendue, couvrant le secteur hospitalier, scolaire, périscolaire, intergénérationnel entre le Centre Hospitalier d'Oloron, la Communauté de Communes du Piémont Oloronais, voire même la Communauté de Communes de Josbaig (cf en ce sens, leur délibération du 11 avril 2016).

Prenant en compte l'évolution permanente des normes de sécurité et d'hygiène, des charges de fonctionnement à optimiser, ce projet de «faire ensemble » permettrait ainsi d'apporter une réponse territoriale, complémentaire et globale, entre organismes publics.

Ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) présenterait trois avantages importants et stratégiques :

→Optimiser au mieux l'hygiène et la sécurité alimentaire tout en garantissant la qualité des repas servis,

→Créer des gains de productivité tout en sauvegardant les droits et situations statutaires des personnels mis à disposition,

→Permettre l'adhésion ultérieure d'autres personnes morales publiques dans l'évolution de la structure gestionnaire, pour un partage plus important des coûts.

La démarche d'étude a par ailleurs scrupuleusement respecté la commande politique, et permis de mettre au point en toute transparence (vis-à-vis du personnel) et en collaboration étroite avec les services de l'Hôpital, une convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public à laquelle, entre temps, la Communauté de Communes de Josbaig a décidé de se joindre.

Il est utile de rappeler les caractéristiques du GIP régi par une multiplicité de textes fondateurs dont la loi -dernière en date- du 20 Avril 2016 relative « à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant le régime juridique applicable au GIP » et fondé par les dispositions de la convention constitutive jointe à la présente délibération. Ainsi :

→Le GIP permet de gérer la mise en commun d'un service de production de repas dans un objectif d'optimisation, de fonctionnement et de prise en charge de qualité auprès des différents usagers bénéficiaires. Il est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dès l'approbation, par arrêté préfectoral, de la convention constitutive.

→Il est constitué sans capital, pour une durée de 20 ans, chaque membre fondateur pouvant se retirer au terme de chaque période quinquennale.

→Il est situé dans les locaux du Centre Hospitalier d'Oloron et est composé d'un Conseil d'Administration de 11 membres, (3 administrateurs de la CCPO, 1 administrateur de Josbaig et 7 du Centre Hospitalier), dirigé par un Président (le Directeur du GIP est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président siégeant au Conseil d'Administration avec voix consultative).

→Le GIP dispose de personnels mis à disposition par les établissements publics fondateurs et dont les salaires et les charges font l'objet d'un remboursement.

→Le GIP est doté d'un budget dont la tenue respecte les règles de la comptabilité publique (nomenclature M 9-1). Un règlement financier vient régir les relations financières entre le GIP et les collectivités membres. Le comptable du groupement est désigné par le Ministère du Budget.

Aujourd'hui, et dès lors que minutieusement analysé dans toutes ses composantes, aussi bien techniques que juridiques et organisationnelles, ce projet de restauration partagée, concrétisé par le GIP, est parfaitement réalisable.

En effet, avantages et inconvénients de ce projet ont été consciencieusement pesés et évalués, en Bureau Communautaire du 4 mai 2016, et de manière unanime lors de celui du 07 septembre 2016, mais aussi lors du Conseil des Maires du 22 juin 2016, puis ensuite en séance plénière en amont du Conseil Communautaire du 30 juin 2016, et enfin lors de ce même Conseil où a été formulé le souhait d'établir une charte de qualité.

A cet effet, un groupe de travail composé d'élus, techniciens, enseignants, parents d'élèves et représentants syndicaux, s'est réuni les 28 juillet et 5 septembre 2016, et a élaboré la dite charte de qualité jointe à la présente délibération.

A noter aussi l'avis du Comité Technique du 11 juillet 2016, (2<sup>ème</sup> séance) :

- Avis unanimement défavorable du collège des représentants du personnel
- Avis favorable du collège des représentants de la collectivité (3 pour-2 abstentions),

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, ayant procédé au vote à bulletin secret, par 26 voix pour, 18 contre et 4 abstentions.**

- **APPROUVE**, dans tous ses principes de fonctionnement, la convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), dénommé « GIP Restauration du Haut Béarn » pour la production des repas de restauration collective du Centre Hospitalier d'Oloron et des Communautés de Communes du Piémont Oloronais et de Josbaig, et ses annexes (Règlement financier et Charte de qualité);
- **CONSIDERE** que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) se mettra officiellement et opérationnellement en place dès réception de l'arrêté préfectoral de création du GIP, c'est-à-dire raisonnablement entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre 2016 ;
- **PREVOIT**, dès le mois d'octobre, les délibérations nécessaires à l'organisation et au bon fonctionnement ultérieur du Groupement d'Intérêt et notamment règlement intérieur des personnels qui sera la dernière annexe à la Convention Constitutive du GIP « Restauration du Haut Béarn ».

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 septembre 2016

Suivent les signatures

Affiché le 23.09.16



Le Président

A blue ink signature, likely of Daniel LACRAMPE, written in a cursive style.

Daniel LACRAMPE



REÇU  
Le 23 SEP. 2016  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE